

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE NORMANDIE CENTRE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Centre Hospitalier Marescot de Vimoutiers

Le directeur général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Normandie Centre,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6132-1 à L. 6132-7, L.6143-7, D.6143-33 à 35 et R.6143-38 et R. 6132-21-1,

Vu la décision du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Normandie, en date du 24 juin 2026, notamment monsieur Damien DUMONT, directeur général par intérim du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur par intérim du Centre Hospitalier de Falaise et du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à compter du 25 juin 2026,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 1^{er} juillet 2016, approuvant la convention constitutive du GHT Normandie Centre,

Vu la convention entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Marescot de Vimoutiers portant mise à disposition de **Madame Nathalie JEZEQUEL**, en date du 8 décembre 2017,

Vu la convention entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Marescot de Vimoutiers portant mise à disposition de **Madame Perrine JORET-DESCOUT**, en date du 15 décembre 2017,

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente est donnée pour signer dans le cadre de la passation des marchés publics et de la conclusion des avenants relatifs aux besoins propres du Centre Hospitalier Marescot de Vimoutiers :

- l'ensemble des actes, correspondances, attestations et décisions se rapportant aux marchés publics **inférieurs à 20 000 euros HT**.
- l'ensemble des actes, correspondances, attestations et décisions se rapportant aux marchés publics **quel que soit le montant en cas d'urgence impérieuse** telle que définie par l'article R 2322-4 du code de la Commande Publique.
- les « **bons de commande** » émis auprès d'une centrale d'achat **agissant en tant que « grossiste »**, sans limite de montant.

DD

à :

Madame Nathalie JEZEQUEL, directrice adjointe du Centre Hospitalier Marescot de Vimoutiers (pour l'ensemble des besoins de l'établissement hors médicaments et dispositifs médicaux). En cas d'absence ou d'indisponibilité de madame Nathalie JEZEQUEL, délégation est donnée à **monsieur Yann CURPEN**, attaché finances.

à :

Madame Perrine JORET-DESCOUT, pharmacienne du Centre Hospitalier Marescot de Vimoutiers. En cas d'absence ou d'indisponibilité de madame Perrine JORET-DESCOUT, délégation est donnée à **madame Nathalie JEZEQUEL**, directrice adjointe.

Article 2 : Les délégataires précités sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place au sein du GHT et de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 3 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle prend effet à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

La délégation prend fin lorsque l'un des délégataires ou le directeur de l'établissement support change.

Article 4 : La présente délégation sera notifiée aux intéressés. Elle sera publiée sur le site internet du Centre hospitalier Marescot de Vimoutiers et celui du CHU Caen Normandie, et transmise au trésorier principal de l'établissement membre du GHT Normandie Centre.

Une information concernant cette délégation est portée à la connaissance des tiers par affichage au sein des établissements.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 juillet 2026

Directeur général par intérim du CHU
Caen Normandie,
Directeur par intérim de l'établissement
support du GHT Normandie Centre

Damien DUMONT